



TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°82-2024-025

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2024

Sommaire

Préfecture de Tarn-et-Garonne / PREFET-CABINET

82-2024-02-02-00001 - AP 2 février 2024 portant fermeture de l'échangeur
numéro 68 de Bressols sur l'A20 (2 pages)

Page 3

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2024-02-02-00001

AP 2 février 2024 portant fermeture de
l'échangeur numéro 68 de Bressols sur l'A20

l'échangeur n°68 en direction de Toulouse et demi-tour au rond point de Doumerc pour reprendre l'A20 en direction de Paris.

Les automobilistes en provenance du rond point de Doumerc souhaitant emprunter la bretelle de sortie de l'échangeur de Bressols n°68 en direction de l'A62 seront déviés par l'A20 et demi-tour à l'échangeur n°67 de Moulis pour reprendre l'A20 en direction de Toulouse et emprunter la bretelle de sortie de l'échangeur n°68 vers l'A62.

Article 3: Les dispositions définies par le présent arrêté prennent fin dès la levée de la signalisation sur autoroute par les forces de l'ordre ou la société Vinci Autoroute.

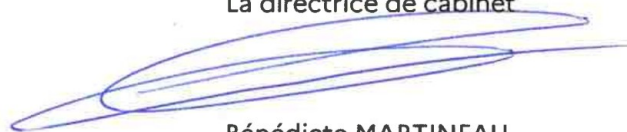
Article 4 : Le directeur départemental de la police nationale de Tarn et Garonne, le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale de Tarn et Garonne, la directrice départementale des territoires de Tarn et Garonne, le directeur régional des autoroutes du Sud de la France Sud-ouest, le Président du Conseil Départemental de Tarn et Garonne, le directeur des services incendie et de secours de Tarn et Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et ampliation en sera adressée à messieurs les Préfets de la Zone de Défense Sud et Sud Ouest.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs par voie postale ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Montauban,
le 2 février 2024

Pour le préfet et par délégation,
La directrice de cabinet

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Bénédicte MARTINEAU